

**Délibération du Conseil Municipal****D.2020.03.05- 05****ACTE : 8.8****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et le 05 Mars à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Claude GIORDANA.

Etaient présents : Mmes BOILLON, DENIS, GUICHARD TAURAN.

Mrs AUNAC, GERVAIS, GIORDANA, JOFRE, PIERASCO, VELLUZ.

Procuration : /

Excusé / Absent : M. BEZY, MMES DELTEIL ET PARDO

Secrétaire : M. PIERASCO.

Date de la convocation : 27/02/2020

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

❖ **OBJET : ENQUETE PUBLIQUE BARGUELONNE -**

Dans le cadre de l'autorisation environnementale et au titre de la loi sur l'eau, une enquête publique est ouverte sur le territoire en outre de la commune de Lauzerte sur la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau des travaux relevant du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau et leurs milieux associés du bassin versant de la Barguelonne sollicitée par le syndicat mixte du bassin de la Barguelonne et du Lendou,

Suite à cette enquête publique la commune s'inquiète de la teneur d'une partie de ce programme sur l'effacement des seuils, même si dans le programme 2019-2023, les retenues sur la commune de Lauzerte ne sont pas concernées.

Le conseil municipal souhaite se mobiliser et montrer son opposition à un éventuel projet à venir qui concernerait les seuils de la Commune.

Plusieurs raisons sont mises en avant :

- réserves pour le monde agricole et pour les puits à proximité des cours d'eau ;
- valeurs patrimoniales,
- sécurité : sur le seuil de Vignals = sécurité /point de remplissage pour les services d'incendie et de secours.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité** : 9 voix pour,  
1abstention : Mme DENIS

- **DECIDE** : montrer son opposition à un éventuel projet à venir qui concernerait les seuils de la Commune
- **CHARGE** : Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jean-Claude GIORDANA